Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Quelle-justice-pour-les-victimes

1er janvier 2008

Quelle justice pour les victimes des essais nucléaires ?

Généticien réputé et membre de l'Académie française, Jean Rostand dénonçait en 1966 ces "saboteurs du protoplasme humain" qui, avec leurs expériences nucléaires, allaient faire subir aux insulaires du Pacifique "les effets de la radioactivité à bout portant". Quarante ans plus tard, vétérans des essais et populations sous le vent des retombées nucléaires découvrent que leurs maladies, cancéreuses ou non, ont un lien avec leur présence sur les sites d'essais ou à leur proximité.

Les recherches scientifiques d'aujourd'hui sur les maladies "radio induites" confirment les propos véhéments de Jean Rostand. Peu importe la dose de radioactivité, écrit en substance le professeur Abraham Bahar, c'est le génome qui est atteint. Le consensus scientifique est tel que, pour épargner aux victimes d'interminables et coûteuses expertises, les États-Unis ont décidé d'appliquer le principe de présomption de lien avec le service pour tous ceux qui ont participé à leurs expériences nucléaires.
La France, depuis sa première bombe à Reggane en Algérie en 1960, reste crispée sur son dogme des essais propres et sans conséquence sur la santé. Mais aujourd'hui, les preuves foisonnent : les conditions de sécurité des expériences nucléaires sahariennes et polynésiennes de la France ont été gravement sous-estimées. Il n'est plus possible de nier le lien entre la présence sur les sites d'essais ou dans leur voisinage et les pathologies d'aujourd'hui. Malgré l'apposition du secret défense, la vérité sur les essais français éclate.
En 2007, les associations jugent qu'on ne peut plus attendre. La classe politique doit trancher et adopter, par la loi, le principe de présomption. La justice pour les victimes des essais nucléaires est à ce prix.
Me Jean-Paul Teissonnière, dans la préface du livre qui vient de paraître (voir ci-dessous), parle à ce propos de "crime d'indifférence". "Parce que l'indifférence est, sous certaines conditions, un crime, parce qu'avec les atteintes au patrimoine génétique, nous voyons apparaître un crime inédit dans l'histoire de l'humanité : le crime transgénérationnel, il faudra, tirant les leçons des drames occasionnés par l'exposition aux rayonnements ionisants, obtenir la création d'incriminations nouvelles permettant au droit de réprimer avec efficacité les crimes du futur. Le maintien d'un État de droit au XXIe siècle est à ce prix."
L'ouvrage rédigé par Bruno Barrillot établit la synthèse la plus complète à ce jour des retombées

connues des essais nucléaires français au Sahara et en Polynésie française et, à cet égard, devrait devenir la référence incontournable renvoyant définitivement à leur insuffisance les rapports tronqués établis directement ou indirectement par le ministère de la Défense et le Commissariat à l'énergie atomique. Le livre se termine par une réflexion sur comment "qualifier les atteintes aux droits des victimes des essais nucléaires" ? Crime contre l'humanité ? Génocide ? Bruno Barrillot prend soin d'énoncer les rapprochements, mais aussi les différences qui s'opposent à une telle assimilation.
L'intérêt de cet ouvrage dépasse le seul cas des vétérans des essais nucléaires. Notamment toutes les personnes soumises à de faibles doses de radioactivités peuvent se retrouver affectées par des maladies radio-induites et dans la difficulté à prouver le lien entre leur exposition et leur maladie. Les avancées obtenues par les victimes des essais nucléaires pourront ainsi leur bénéficier…
Bruno Barrillot : *Quelle justice pour les victimes des essais nucléaires ? Pour l'adoption du principe de présomption légale*
Préface de Me Jean-Paul Teissonnière
Contribution du Dr Abraham Béhar, Lyon, co-édition Aven, Moruroa e tatou et Observatoire des armements CDRPC, 144 p., 2007, 10 euros + port : 2 euros.
À commander au CDRPC,
187, montée de Choulans,
69005 Lyon.
Patrice Bouveret